

# RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

## 12<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL VAL DADOU 19-20 MAI 2018

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et Ouverture des engagements : Lundi 12 mars 2018

Clôture des engagements : Lundi 07 mai 2018 à minuit, **LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI.**

Parution du Road Book : Dimanche 13 mai 2018 - 7 passage Jean Rostand 81300 GRAULHET.

Dates et heures des Reconnaissances : Dimanche 13 mai 2018 : 8h à 12h et 14h à 18h  
Samedi 19 mai 2018 : 8h à 12h et 14h à 18h

Vérification des documents :

Samedi 19 mai 2018 de **14h à 19h** Au FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry

Vérification des voitures :

Samedi 19 mai 2018 de **14h15 à 19h15** Au FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry

Mise en parc fermé : Esplanade du FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry

1ère Réunion des Commissaires Sportifs :

Samedi 19 mai 2018 à **18h00** Au FORUM de GRAULHET rue Saint Exupéry

Publication des équipages admis au départ :

Samedi 19 mai 2018 à **20h15** Au FORUM de GRAULHET

Publication des heures et ordres de départ :

Samedi 19 mai 2018 à **20h15** Au FORUM de GRAULHET

Départ 1ère voiture:

Dimanche 20 mai 2018 - à **8h00** du FORUM de GRAULHET

Arrivée 1ère voiture:

Dimanche 20 mai 2018 - à **15h28** au FORUM de GRAULHET

Vérifications finales:

Dimanche 20 mai 2018 - à **16h00** au Garage BOUSQUET 2 rue Jean Mermoz 81300 GRAULHET.

Publication des résultats du rallye :

Dimanche 20 mai 2018 **30mn maxi** après l'arrivée du dernier concurrent au Parc Fermé, au FORUM.

Remise des Prix :

Dimanche 20 mai 2018 à **18h15** au FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry

### **ARTICLE 1.P - ORGANISATION**

L'ASA du VIGNOBLE TARNAIS, 53 avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX, en collaboration avec l'Écurie AUTO SPORT PASSION, 9 passage Clos de Plaisance 81300 GRAULHET organise les

**19-20 mai 2018 le 12<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL DU VAL DADOU.**

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées sous le permis d'organisation:

**N° R12 en date du 02/03/2018**

Visa FFSA **N°171 du 02/03/2018** Délivré par la Ligue Sport Automobile Occitanie Pyrénées.

## Comité d'Organisation

Organisateur Administratif : ASA du Vignoble Tarnais - 53 avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX ;  
Organisateur Technique : AUTO SPORT PASSION - 9 passage Clos de Plaisance 81300 GRAULHET ;  
Président : Christian GÉROMIN, Secrétaire & Co-présidente: Marie-Hélène GÉROMIN, Trésorière & Co-présidente:  
Béatrice CORDONIN, Vice-Président : Luc BASCUGNANA ;  
Membres: Noël MEYSSONNIER, Aurélie BASCUGNANA, Damien & Aurélie VIGROUX, Sonia BÉLIÈRES, Jean-Pierre PICARD,  
Jean-Luc BERNARD, Christophe PIGOT, Joseph MARTINEZ.

## Secrétariat du Rallye

AUTO SPORT PASSION - 9 passage Clos de Plaisance - 81300 GRAULHET  
Tél. & Fax: 05 63 34 87 98  
Mobiles: 06 03 65 14 29 Marilou - 06 63 35 38 84 Luc - 07 57 52 01 14 Béatrice

## Permanence du Rallye

Le Samedi 19 mai 2018 et Dimanche 20 mai 2018 de 7h à 21h  
FORUM DE GRAULHET avenue Saint Exupéry 81300 GRAULHET. Tél. : 06 03 65 14 29

## 1.1P – OFFICIELS DE L'ÉPREUVE

Collège Commissaires Sportifs :	Max DECARPENTRIE <b>Président</b> ..... Lic n° 3433/0809
	Alain MARY .....Lic n° 4611/0915
	Audrey HERRERO .....Lic n° 191264/0915
Directeur de Course :	Laurent TEILLARD .....Lic n° 10182/1706
Directeurs de course adjoints :	Brigitte MARTY .....Lic n° 136694/0915
	Yves ESCLOUPÉ .....Lic n° 76046/0903
Directeurs de course délégués aux ES :	Éric LAURENS .....Lic n° 133555/0915
	Jacques ÉTIENNE ..... Lic n° 17167/0905
Commissaires Techniques:	Patrick CHAZAL <b>Responsable</b> ..... Lic n° 198486/0904
	André MOMMAYOU .....Lic n° 12924/0903
	Pierre-François MELOT..... Lic n° 228141/0914
	Alain FARNIÈRE..... Lic n° 64948/0901
Responsable Classement :	Nicole BONNET .....Lic n° 7422/0901
Commissaires Sportifs Relations Concurrents :	Myriam BERTRAND PUECH <b>Responsable</b> Lic n° 113568/0915
Médecin Chef:	Mohamed ELRAKAWI ..... Lic n° 49435/0910
Commissaire Sportif chargé Publicité :	Danielle BONNEVILLE.....Lic n° 15301/0904
Responsable des Parcs :	Guy ANDRIEU.....Lic n° 144925/0906
Voiture BBR :	Marcel CABROL .....Lic n° 14590/0915
Voiture DAMIER :	Jean-Jacques MIO BERTOLO .....Lic n° 1297/0910
Responsable de la Presse :	Marie-Hélène GÉROMIN ..... Lic n° 198015/0915
Juge de Faits :	Michel GALANT.....Lic n° 113868/0915
Conseiller RTS :	Patrice MARTY .....Lic n° 9699/0915

Excepté les Commissaires Sportifs membres du Collège, tous les officiels de l'Épreuve sont Juges de Faits de droit.  
-19 postes de commissaires.  
-38 commissaires.  
-3 ambulances équipées.

## 1.2P - ÉLIGIBILITÉ

Le 12<sup>ème</sup> Rallye Régional Val Dadou, compte pour : **La Coupe de France des Rallyes 2018, coefficient 2 ;**  
**Le Championnat du Comité Régional Midi-Pyrénées 2018 ;**  
**Le Challenge des Commissaires Midi-Pyrénées 2018.**

## 1.3P - VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu, le Samedi 19 mai 2018 au Forum de GRAULHET:

Les administratives : de 14h à 19h et les techniques : de 14h15 à 19h15

Les vérifications finales seront effectuées à partir de 16h00 le dimanche 20 mai 2018 au :

Garage BOUSQUET  
2 rue Jean Mermoz  
81300 GRAULHET

Tarif Main d'Œuvre Horaire : 60 € TTC maximum.

## **ARTICLE 2.P - ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 3.P - CONCURENTS ET PILOTES**

### **3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT– INSCRIPTIONS**

**3.1.5P** Toute personne qui désire participer au Rallye du VAL DADOU doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe ou téléchargée, dûment complétée, avant: le **7 mai 2018 minuit, LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI.**

**3.1.10P** Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures maximum.**

Jusqu'à **10 engagements remboursés** aux pilotes (cf. art. 10) par tirage au sort.

**3.1.11.1P** Les droits d'engagement sont fixés:

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 580 €

**20 € de réduction** pour les équipages entièrement affilié A.S.A du VIGNOBLE TARNAIS.

**3.1.12P** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques sont à libeller à **l'ordre d'AUTO SPORT PASSION** 9 Passage Clos de Plaisance 81300 GRAULHET. Les engagements par télécopie ne sont pas pris en compte.

### **3.2P ÉQUIPAGES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### **3.3P ORDRE DES DÉPARTS**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## **ARTICLE 4.P - VOITURES ET ÉQUIPEMENTS**

### **4.3P ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance se fera uniquement dans le Parc d'assistance du Forum de GRAULHET.

### **4.3.2.3P LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIÈCES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Dans le Parc d'assistance il est demandé aux concurrents de disposer sous chaque voiture de course une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures, de tenir à proximité immédiate et de manière visible, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans, **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets. Bâche sous élément moteur du véhicule assistance et piquetage interdit.**

### **4.6P IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

**Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.**

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

**Cette identification concerne également la voiture 0 en configuration course.**

**Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.**

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mm x 110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

**A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.**

**L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.**

- Pour les rallyes du Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France des rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

**A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.**

**L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.**

## **ARTICLE 5.P - IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉS**

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent Règlement Particulier.

Sauf accord préalable écrit de l'organisation, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du Rallye et à proximité immédiate est strictement interdite.

Toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image du Rallye VAL DADOU 2018, devra être autorisée par l'organisation.

## **ARTICLE 6.P - SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P DESCRIPTION**

Le 12<sup>ème</sup> Rallye Régional VAL DADOU représente un parcours total de 105,850km. Il est divisé en:

- Une Étape et 3 sections
- Six Épreuves Spéciales d'une longueur totale de 39,900 km.

Les Épreuves Spéciales Chronométrées sont :

- ES 1 - 3 - 5 SAINT JULIEN 7,100 km x 3
- ES 2 - 4 - 6 CANGUILAN 6,200 km x 3

L'heure officielle du rallye sera celle de l'horloge parlante : 3699.

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, contrôle de passage, période de neutralisation, etc.... sont repris dans le Carnet de bord.

**LES CARNETS D'ITINÉRAIRES (ROAD-BOOK) SERONT DISPONIBLES après engagement, **le 13 mai 2018****

Salle AUTO SPORT PASSION, 7 passage Jean Rostand 81300 GRAULHET

Téléphones mobiles: 06 85 48 60 59 Lise

07 57 52 01 14 Béatrice

06 03 65 14 29 Marilou

### **6.2P RECONNAISSANCES**

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du **code de la route**.

**Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 passages maximum :**

- Dimanche 13 mai 2018 de 8h à 12h et de 14h à 18h.
- Samedi 20 mai 2018 de 8h à 12h et de 14h à 18h.

**Des contrôles seront mis en place** par l'organisateur. Une feuille de pointage et un autocollant RECONNAISSANCE seront incorporés dans le Carnet d'itinéraires qui sera remis à chaque équipage régulièrement engagé.

## ARTICLE 7.P - DÉROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

Au CH 6A le pointage en avance est autorisé.

7.2.11P Les signes distinctifs des commissaires sont:

- Commissaire Chef de Poste : chasuble orange imprimé CHEF DE POSTE
- Commissaire de route: chasuble orange imprimé COMMISSAIRE

## ARTICLE 8.P - RÉCLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 9.P - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 10.P - PRIX – COUPES

<u>SCRATCH:</u>	1 <sup>er</sup>	600 €	<u>GROUPE:</u>	1 <sup>er</sup>	300 €
	2 <sup>ème</sup>	400 €		2 <sup>ème</sup>	160 €
	3 <sup>ème</sup>	250 €		3 <sup>ème</sup>	130 €

CLASSE:

Partants	<u>de 1 à 4</u>	<u>de 5 à 9</u>	<u>de 10 à 15</u>	<u>de 15 et +</u>
1 <sup>er</sup>	290 €	290 €	290 €	290 €
2 <sup>ème</sup>	-	150 €	160 €	170 €
3 <sup>ème</sup>	-	-	100 €	130 €

Les classes A5K - A6K - A7K - A7S sont regroupées et confondues avec les classes A5 -A6 - A7.

<u>GROUPE GT :</u>	<u>1 à 3</u>	<u>4 et +</u>
	1 <sup>er</sup> 150 €	1 <sup>er</sup> 300 €

Les Prix ne sont pas cumulables.

COUPE DES DAMES : Le 1<sup>er</sup> équipage entièrement Féminin recevra 200 €

COUPES : Aux 3 premiers du scratch, à chaque 1<sup>er</sup> de groupe et à chaque 1<sup>er</sup> de classe.

1 Commissaire, 1 Sécurité, 1 Officiel et 1 Chronométrateur seront récompensés.

Lors de la Remise des Prix, **seuls les concurrents présents** (même les abandons) seront remboursés de leur droit d'engagement par tirage au sort :

Si, 100 concurrents admis au départ: 1 sera remboursé;

Si, 105 concurrents admis au départ : 2 seront remboursés;

Si, 110 concurrents admis au départ : 3 seront remboursés;

Si, 120 concurrents admis au départ : 5 seront remboursés.

Un bulletin sera à remplir par l'équipage et à glisser dans l'urne sécurisée, lors des vérifications administratives.

**LA REMISE DES PRIX SE DÉROULERA LE DIMANCHE 20 MAI 2018  
À 18H00 AU FORUM DE GRAULHET.**